Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260730-2607CUISINIERE-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi trente juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE)*
Valérie LE SABAZEC (pouvoir donné à Julien LE PALUD)

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : Renouvellement du contrat de cuisinière à l'école pour Rozenn LE CHEVILLIER

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du RPI SAINT-MAYEUX PLUSSULIEN depuis la rentrée 2019.

Pour son bon fonctionnement, il est nécessaire de renouveler l'emploi à temps non complet pour le poste de cuisinière, soit de 8h00 à 15h30 chaque jour de classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- *valide le renouvellement de ce poste sur Saint-Mayeux nécessaire au bon fonctionnement du RPI.*
- *Et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour renouveler le contrat de Madame Rozenn LE CHEVILLIER et le signer pour cet emploi.*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,
Le Maire

